

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60432-3

2002

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2005-03

Amendement 1

**Lampes à incandescence –
Prescriptions de sécurité –**

**Partie 3:
Lampes tungstène-halogène
(véhicules exceptés)**

Amendment 1

**Incandescent lamps –
Safety specifications –**

**Part 3:
Tungsten-halogen lamps
(non-vehicle)**

© IEC 2005 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

D

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 34A: Lampes, du comité d'études 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
34A/1120/FDIS	34A/1129/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de cet amendement et de la publication de base ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous "<http://webstore.iec.ch>" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Page 14

2.2.2 Marquage et informations complémentaires

Remplacer le point d) par ce qui suit:

- d) Les lampes à deux culots, de tensions assignées 50 V – 250 V, doivent être fournies accompagnées d'une notice d'avertissement ou d'un symbole comme celui présenté à l'Article A.4 indiquant que le luminaire doit être débranché de la source électrique avant l'introduction ou le retrait de la lampe.

NOTE 1 Aux USA, un marquage spécial de l'emballage est exigé concernant l'emploi de lampes tungstène-halogène de 500 W à deux culots dans les luminaires intérieurs domestiques.

NOTE 2 En Amérique du Nord, une notice d'avertissement appropriée est exigée. L'utilisation du symbole est facultative.

Page 16

2.5 Pression du gaz des lampes à basse pression et à très basse tension à écran intégré

Remplacer le texte existant par le suivant:

En fonctionnement, la pression du gaz des lampes tungstène-halogène TBT à écran intégré, à basse pression et à culot unique, doit être limitée. Cela doit être obtenu en limitant:

- a) la pression à froid à moins de 1×10^5 Pa (1 bar), et
- b) le volume de la lampe à 1 cm^3 au maximum, et
- c) la puissance assignée à 100 W au maximum.

La conformité est vérifiée par examen et au moyen de l'essai spécifié à l'Annexe B.